

QUALIFICATION : COMITE DE COURSE FFVOILE

Fiche référentielle descriptive V1.5

Préambule

Cette fiche référentielle s'applique indifféremment à toute personne qui souhaite acquérir cette qualification.

A - Description du cadre d'intervention du titulaire de la qualification « Comité de course FFVoile »

Le titulaire de la qualification « Comité de course FFVoile » exerce une activité en accord avec le code de l'arbitre. Il est associé à la préparation de l'épreuve dans le respect notamment de la RCV 90.

- Le comité de course FFVoile de niveau régional peut être président du comité de course des compétitions de grade 5 et, par dérogation accordée par la Commission Centrale d'Arbitrage, des compétitions de grade 4.
- Le comité de course FFVoile de niveau national peut être président du comité de course des compétitions de tous grades.

B - Référentiel de compétences liées aux activités de la qualification « Comité de course FFVoile »

Les activités et compétences associées exercées par le titulaire de la qualification « Comité de course FFVoile » sont les suivantes :

Le comité de course FFVoile a pour rôle de garantir la bonne conduite sportive de la compétition. Il publie les instructions de course, rédige et affiche toute modification aux instructions de course après décision prise en concertation avec le jury, le comité technique et s'assure que ces modifications sont convenablement notifiées à tous les concurrents (ou en lien avec le PRO). Il participe à la rédaction de l'avis de course fait par l'autorité organisatrice.

Pour assurer sa mission, le comité de course FFVoile :

- échanges en amont de la régata avec l'autorité organisatrice sur ses attentes, sur les moyens humains et matériels mis à disposition au regard des besoins nécessaires,
- connaît les RCV, les règles de classe applicables, les équipements obligatoires demandés par l'organisateur ou une autre entité, en plus de ceux prescrits par les règles de classe,
- mobilise les connaissances spécifiques à la météorologie pour anticiper l'évolution du plan d'eau et du vent afin d'intervenir efficacement,
- connaît les procédures de contact avec les CROSS, les MRCC et les services de secours, utilise la VHF,
- organise son équipe et ses moyens nautiques pour mouiller le parcours et la ligne de départ dans une zone adaptée. Il devient prioritaire sur le trafic VHF et prend la direction des opérations.
- Il informe l'organisateur de tout problème relatif à la sécurité, à la police du plan d'eau, ou de tout problème survenant à l'un des concurrents dans ses préparatifs de départ ou pendant les courses,
- donne les départs, procède aux éventuels changements ou réduction de parcours, organise les arrivées,
- établit les classements des courses, et valide le classement général après s'être assuré que toutes les pénalités et les décisions du jury y ont été intégrées.

C - Situation fonctionnelle du titulaire de la qualification « Comité de course FFVoile »

Le titulaire de la qualification « Comité de course FFVoile » exerce ses fonctions à en accord avec le code de l'arbitre auprès des organismes affiliés à la FFVoile, sur les compétitions inscrites au calendrier de la

FFVoile, après désignation sur l'épreuve par la Commission Régionale d'Arbitrage ou la Commission Centrale d'Arbitrage.

Il est régié par les Règlements fédéraux et les Règles de Course à la Voile.

D - Prérequis à la qualification « Comité de course FFVoile »

Le candidat à la qualification « Comité de course FFVoile » de niveau régional doit :

- être titulaire du permis de conduire les bateaux à moteur option côtière et/ou eaux intérieures,
- être titulaire d'une licence club FFVoile mention « compétition » ou « pratiquant » être titulaire d'une licence club FFVoile mention « compétition » ou « pratiquant » pour les régates de grade 5 ou une licence compétition pour arbitrer sur les régates de grade 4 et supérieurs,
- être âgé de 18 ans au moins et de 70 ans au plus sauf dérogation,
- de préférence, posséder une expérience de la régate en tant que concurrent.
- s'assurer que les éléments relatifs au contrôle d'honorabilité ont été correctement renseignés.

Le candidat à la qualification « Comité de course FFVoile » de niveau national doit :

- posséder la qualification « comité de course FFVoile » de niveau régional,
- être titulaire d'une licence club FFVoile mention « compétition »
- être âgé de 18 ans au moins et de 65 ans au plus sauf dérogation.
- pour accéder à la formation nationale, le candidat devra participer à une immersion pendant une compétition de deux jours minimum sous l'autorité d'un arbitre évaluateur, visant à vérifier que les compétences minimales sont présentes selon des critères définis par la CCA.
- s'assurer que les éléments relatifs au contrôle d'honorabilité ont été correctement renseignés.

E – Référentiel de certification des compétences de la qualification « Comité de course FFVoile »

Le référentiel de certification des compétences attendues pour assurer les missions de comité de course FFVoile comprend les connaissances, capacités et attitudes suivantes :

Mobiliser des connaissances et appliquer des règles, le CC :

- a une bonne connaissance des règles et une bonne compréhension de leur application
- utilise les RCV à bon escient pour élaborer des IC appropriées
- respecte les procédures concernant les incidents
- établit correctement les classements

Organiser le départ, le CC :

- établit des lignes de départ correctes / adaptées
- respecte la procédure de départ
- prend des décisions pertinentes concernant les rappels
- fait preuve d'adaptation et de réactivité

Définir le parcours, le CC :

- établit des parcours corrects / adaptés
- gère correctement les courses
- prend des décisions pertinentes concernant les retards, annulations
- fait preuve d'adaptation et de réactivité (changements, réductions...)
- connaît les spécificités des différentes pratiques de la voile (kiteboard, wingfoil, VRC, ...) et les prend en compte pour assurer le bon déroulement sportif de la compétition, il définit la zone d'évolution (zone tampon, d'entraînement, de course), de mise à l'eau et de retour à terre (zone technique, zone de décollage et d'atterrissage pour les kites, zone spectateurs)

Mobiliser des capacités et connaissances marines au service de la sécurisation de l'épreuve, le CC

- s'adapte à la météo, au courant, au plan d'eau
- manœuvre correctement son embarcation
- vérifie et gère correctement son matériel
- coordonne les moyens de surveillance et de sécurité
- connaît les risques liés des différentes pratiques de la voile (kiteboard, wingfoil, VRC, ...) : où se positionner, décider de donner le départ, connaissance en aérologie, prise en compte de la marée.

Animer son équipe, le CC :

- organise des briefings / débriefings constructifs avec son équipe
- répartit les tâches entre les membres de son équipe
- délègue les missions qui peuvent être assurées par les différents membres de son équipe

- dirige son équipe avec fermeté tout en restant bienveillant et respectueux de chacun

Communiquer, le CC :

- maîtrise les moyens de communication
- s'exprime de façon compréhensible et claire avec son équipe
- relate précisément une situation survenue pendant la course
- communique de façon claire et posée avec les autres arbitres, les concurrents, les organisateurs
- anime des briefings constructifs avec les entraîneurs, les coureurs

Faire preuve d'un comportement exemplaire, le CC :

- est disposé à apprendre et à accepter les changements
- accepte les RCV et respecte le code de l'arbitre et les différents règlements et chartes
- travaille en équipe
- conserve son calme en cas de pression et est capable de prendre des décisions en temps et en heure
- a l'esprit ouvert et accepte le point de vue des autres
- est empathique vis-à-vis des concurrents, sans a priori positif ou négatif
- respecte la confidentialité des discussions entre arbitres et avec l'organisateur
- est aimable et poli, tout en conservant ses distances avec concurrents et accompagnateurs
- est ponctuel
- est respectueux de l'équipement d'autrui mis à sa disposition
- est correctement vêtu en fonction de ses activités
- fait preuve de sobriété pendant toute la durée de sa mission
- analyse ses actions et se remet en cause.
- participe à la lutte contre toutes formes de violences, notamment sexuelles, de discrimination ou de harcèlement.

Être physiquement apte pour exercer ses fonctions, le CC :

- est capable de passer toute la journée sur l'eau même dans de mauvaises conditions
- supporte l'humidité, le froid ou la chaleur, le mal de mer conserve son équilibre,
- est mobile pour passer d'un bateau à un autre quand il est sur l'eau, dans des conditions climatiques mauvaises

F - Organisation de la formation à la qualification «Comité de course FFVoile »

La formation s'organise selon 2 cursus :

F1 - Cursus de la formation régionale :

1. Tronc commun théorique (3 jours ou 6 demi-journées) aux qualifications d'arbitres intervenant sur des courses en flotte. Cette formation générale peut être dispensée en présentiel ou en partie par le biais d'une plateforme internet, en formation à distance.
2. Phase d'observation sur au moins une compétition, en présence d'un arbitre formateur/tuteur.
3. Une phase d'évaluation formative effectuée sur au moins deux compétitions, en présence d'un arbitre évaluateur.

À l'issue de cette phase d'évaluation formative :

- s'il y a une évaluation négative, le candidat se verra proposer une nouvelle régata de formation
- si le candidat cumule deux évaluations négatives, le responsable formation de la CRA pourra mettre fin au cursus de formation du candidat après consultation des évaluateurs ou lui proposer une dernière évaluation formative après une période de pratique définie.

Le contenu de la formation régionale porte sur les connaissances et compétences suivantes :

- acquisition de connaissances (règles et documents de course, règlements techniques et de surveillance, connaissances marines et météorologiques, spécificités des différentes disciplines, connaissance des procédures),
- observation et mise en application pratique (participation aux différents postes du comité de course, mise en place d'un parcours, déroulement des procédures, classement, ...).

F2 - Cursus de la formation nationale :

1. Une formation théorique de trois jours (21 heures minimum) correspondant à un renforcement des connaissances.
2. Une phase d'évaluation formative pratique sous le contrôle d'un arbitre évaluateur sur au moins deux compétitions de grade 4 ou 3.

À l'issue de cette phase d'évaluation formative :

- s'il y a une évaluation négative, le candidat se verra proposer une nouvelle régata de formation
- si le candidat cumule deux évaluations négatives, le responsable formation de la CCA pourra mettre fin au cursus de formation du candidat après consultation des évaluateurs ou lui proposer une dernière évaluation formative après une période de pratique définie.

Le contenu de la formation nationale porte sur les connaissances et compétences suivantes :

- perfectionnement de connaissances (règles et documents de course, règlements techniques et de surveillance, connaissances marines et météorologiques, spécificités des différentes disciplines, connaissance des procédures, ...),
- observation et mise en application pratique (participation aux différents postes du comité de course, mise en place d'un parcours, déroulement des procédures, classement, ...). Différents supports et types de plan d'eau sont demandés.
- perfectionnement des capacités relatives à la direction d'une équipe, à l'analyse d'une situation, à la prise de décision et à la communication avec les différents intervenants (coureurs, organisateurs, autres arbitres).

Sur la formation régionale ou la formation nationale, ce cursus pourra être individualisé (renforcement ou allègement) en fonction du profil et de l'expérience du candidat après une phase de positionnement définie avec le responsable de la formation de la CRA ou de la CCA.

G - Évaluation de la formation à la qualification « Comité de course FFVoile »

Pour la formation du niveau régional :

1. A l'issue du tronc commun théorique, le candidat est soumis à un test dont le contenu est fixé par la Commission Centrale d'Arbitrage. Ce test est réalisé sur la plateforme internet.
2. Une mise en situation effective sur une compétition, le stagiaire étant placé en situation de responsabilité sous le contrôle d'un arbitre évaluateur. Elle vise à vérifier à la fois les connaissances, les compétences et le savoir être du candidat, selon la grille d'évaluation fixée par la Commission Centrale d'Arbitrage.

Pour chaque item, en cas d'évaluation négative, une évaluation de rattrapage sera proposée.

Pour la formation du niveau national :

1. À l'issue de la formation théorique le stagiaire sera évalué par l'équipe de formateurs selon des critères définis par la CCA avec notamment un test dont le contenu est fixé par la Commission Centrale d'Arbitrage. Ce test est réalisé sur la plateforme internet.
2. Une mise en situation effective sur une compétition où le stagiaire sera placé en situation de responsabilité sous le contrôle d'un arbitre évaluateur. Cette phase doit être effectuée dans un délai maximum de deux ans après le stage de formation théorique. Elle vise à vérifier à la fois les connaissances, les compétences et le savoir être du candidat, selon la grille d'évaluation fixée par la Commission Centrale d'Arbitrage.

Pour chaque item, en cas d'évaluation négative, une évaluation de rattrapage sera proposée.

H - Certification de la formation à la qualification « Comité de course FFVoile »

La délivrance de la qualification est conditionnée aux résultats favorables de l'évaluation, ainsi qu'à la présentation d'une attestation de sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent. Les candidats titulaires à minima d'une qualification aux « premiers secours », telle que le PSC ou équivalent pourront présenter le document la justifiant à la place de cette attestation.

L'utilisation des fiches de certification éditées par la Commission Centrale d'Arbitrage est obligatoire. Les Commissions Régionales d'Arbitrage ont délégation pour délivrer les qualifications de niveau régional. La Commission Centrale d'Arbitrage a délégation pour délivrer les qualifications de niveau national.

La qualification de niveau régional ou national peut être obtenue par la voie de la VAE (Validation des Acquis d'Expérience)

I - Durée de validité de la qualification « Comité de course FFVoile »

La qualification « Comité de course FFVoile » a une durée de validité initiale de 2 ans. En cas de renouvellement, la qualification est acquise pour une durée de 4 ans renouvelable.

La prolongation de la qualification d'une nouvelle durée de quatre ans est subordonnée au respect des exigences de renouvellement définies par la Commission Centrale d'Arbitrage. Le nombre de renouvellements n'est pas limité.

A partir de 70 ans, le titulaire de la qualification « Comité de course FFVoile » verra le renouvellement de sa qualification passer de 4 à 2 ans.

En cas d'interruption d'activité supérieure à quatre ans avec interruption de prise de licence FFVoile, l'obligation de participation à une session de formation continue ou à une mise en situation effective sur une compétition, en situation de responsabilité sous le contrôle d'un arbitre évaluateur devient une condition préalable à la reprise d'activité.

J - Qualification du formateur ou de l'évaluateur

Le formateur ou l'évaluateur doit être titulaire au minimum de la qualification pour laquelle il dispense la formation. Des sessions de formation peuvent être organisées.

Les formateurs et évaluateurs de niveau régional sont nommés par leur Commission Régionale d'Arbitrage. Les formateurs et évaluateurs de niveau national sont nommés par la Commission Centrale d'Arbitrage. Ils sont nommés pour l'olympiade en cours.

K - Habilitation des formations

L'habilitation des formations conduisant à la qualification « Comité de course FFVoile » s'effectue grâce à la déclaration préalable de la formation au calendrier national des formations de la FFVoile.

DATE	Version	Modifications	Validation
29/11/2019	V1.0	Mise au format du nouveau RDDQ	CA
21/06/2022	V1.1	Modification certificat médical	CA
26/11/2022	V1.2	Modification – formation aux gestes qui sauvent	BE
11/12/2022	V1.3	Modification – formation aux gestes qui sauvent	CA
11/07/2023	V1.4	Modifications – dérogation âge, conditions de renouvellement et mise à jour référentiel (lutte contre les violences – écriture inclusive)	BE
6/3/2026	V1.5	Ajustement des contenus et des modalités d'évaluation et diverses mise à jours	CA